

L'essai de conformité décrit dans le chapitre général 2.5.12 doit-il être effectué chaque fois ?



Vous êtes ici:

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [PHARMACOPÉE EUROPÉENNE ET HARMONISATION INTERNATIONALE](#) / [Chapitres généraux et monographies](#) / [EAU – PERTE À LA DESSICCATION – SOLVANTS RÉSIDUELS](#) / L'essai de conformité décrit dans le chapitre général 2.5.12 doit-il être effectué chaque fois ?

Réponse:

L'essai de conformité ne doit être effectué qu'une fois pour chaque combinaison de titrant du commerce et de substance à examiner. Il n'est pas nécessaire de répéter l'essai si la conformité a déjà été vérifiée par le fournisseur du réactif ni pour un nouveau lot de substance ou de titrant.